



Négociation rupture conventionnelle

Par Marc59

Bonjour,

J'ai lancé une demande de rupture auprès de mon employeur en remplissant ma préparation d'entretien annuel par mail, j'ai cet entretien en tête à tête le 15 janvier.

Le sujet avait déjà été évoqué suite à un entretien de juillet 2022 où mon N+1 m'avait proposé de parler à la RH de voir les possibilités afin que je quitte l'entreprise malheureusement j'ai changé de chef.

Pouvez-vous me donner des conseils, je prépare une réponse car je pense pas que ça va être accepté : afin d'alerter de mon état voici un peu l'idée, vois si c'est pertinent.

Je suis en complet déphasage avec l'entreprise et la transformation, j'ai un mal-être qui fait que s'amplifier dans le temps, je fait cette demande de rupture conventionnelle afin de me poser, prendre du recul et repartir du bon pied.

J'aimerais qu'on ne fasse pas que m'écouter, il faut que vous entendiez ce que je dis :

Cela fait plus 6 mois déjà que j'ai remonté auprès de Valérie mon mal-être, je vous vois tous la fleur au fusil, je suis retranché dans mon mal-être, je prend toutes les balles qui arrivent comme un echec, un jour je remonterais pas d'avoir subi une mauvaise balle, faudra vous en vouloir.

Ce que je demande c'est très peu au vu du travail accompli en 25 ans, je ne veux pas être un soldat blessé pour mes collègues, accordez-moi cette rupture.

Simon, Eric, Valérie, les ressources humaines : l'entreprise est à l'écoute de ses collaborateurs, j'aimerais que vous soyez fière de vous en m'aidant a remonter la pente.

Par ESP

Bonjour

Vous pouvez expliquer que votre mal être est à l'origine de votre demande, en revanche, je pense qu'il faut éviter d'écrire certaines chose, mais je ne suis pas à votre place.

Si votre situation est telle, avez vous vu votre médecin ?

Par morobar

Bonjour,

Votre argumentation n'est qu'un pataquès amphigourique auquel l'employeur va répondre:

* vous pouvez démissionner si vous vous sentez en déphasage avec l'entreprise.

* si vous êtes malade (sous-entendu "dépressif") consultez un médecin.

Il vaut mieux à mon avis tenter de convaincre pour obtenir une rupture conventionnelle, démontrer que vous conserver dans les effectifs coutera beaucoup plus cher que de conclure une rupture, en terme d'arrêts de travail, de démotivation, de perturbation au sein de votre service..

Que la nécessité d'une telle rupture, de votre coté, permettra de prendre un peu de recul avec un peu de sécurité économique.